



Postulat n° _____

PARLEMENT JURASSIEN
GROUPE SOCIALISTE

Des actions coordonnées pour la jeunesse

Les jeunes constituent un maillon essentiel de notre société, et leur bien-être, leur développement et leurs droits doivent être au cœur des politiques publiques. Pourtant, à l'heure actuelle, les initiatives en faveur des jeunes dans notre canton sont dispersées dans différents services et départements, souvent sans réelle coordination.

Centraliser et coordonner l'ensemble des actions et initiatives en faveur de la jeunesse au sein d'une même entité apparaît dans ce contexte comme une réponse adaptée et nécessaire. Cela permettrait de renforcer l'accompagnement des jeunes et de garantir que leurs droits fondamentaux soient respectés.

La création d'une entité cantonale dédiée spécifiquement aux questions liées à la jeunesse revêt plusieurs avantages.

1. **Centralisation des actions en faveur de la jeunesse** : cela permettrait de regrouper toutes les initiatives déjà existantes sous une même structure, assurant ainsi une gestion plus efficace des ressources. Cela garantirait également une meilleure répartition des moyens, une coordination plus fluide et des réponses mieux ciblées aux besoins spécifiques des jeunes.
2. **Renforcement de la participation des jeunes** : le droit des jeunes à être consultés et à participer activement aux décisions qui les concernent est un droit fondamental. Une telle entité offrirait un espace structuré pour que les jeunes puissent faire entendre leur voix, que ce soit à travers des consultations ou des mécanismes de participation directe. Cela permettrait de mieux prendre en compte leurs attentes et leurs besoins spécifiques.
3. **Prévention contre la violence, l'exploitation et la négligence** : en coordonnant les efforts des différents acteurs (écoles, services sociaux, associations, etc.), l'Etat pourrait mettre en place des programmes de prévention, de soutien et d'accompagnement adaptés aux jeunes en situation de vulnérabilité.

En centralisant et en coordonnant les actions existantes, cette entité optimiserait leur efficacité et assurerait une approche cohérente et intégrée, favorisant une véritable politique de la jeunesse. Elle constituerait ainsi une avancée décisive pour améliorer la prise en charge de la jeunesse du canton, en assurant le respect de leurs droits et leur pleine participation à la société.

Au vu de ce qui précède, **nous demandons au Gouvernement d'étudier la possibilité de créer une entité consacrée à l'enfance et à la jeunesse. Il appartiendra au Gouvernement de déterminer la forme la plus appropriée que pourrait prendre cette entité qui aurait pour but de rassembler, coordonner et renforcer les actions en faveur des enfants et des jeunes, dans le respect de leurs droits et dans une approche globale.**

Delémont, le 16 avril 2025

Pour le groupe socialiste

Gaëlle Frossard